

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 18 mai 2021

Convocation du : 11 mai 2021

Le dix-huit mai deux mille vingt et un, à 17 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Marion ALFINITO, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Alain BOYOD, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Olivier REGORD, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Christiane ACANFORA
Alain BOYOD excusé a donné pouvoir à Jean-Pierre BRIOULLE
Olivier REGORD excusé a donné pouvoir à Dominique TRUC,
Rajaa TOUSSAINT excusée a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET

Rémy FREY excusé a été remplacé par sa suppléante Marion ALFINITO

ORDRE DU JOUR : Création d'un emploi non permanent d'agent d'accueil dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC CUI-CAE).

Le Président informe l'assemblée :

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours, tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Considérant que le support juridique d'un PEC reste le contrat unique d'insertion (CUI) – contrat d'accès à l'emploi dans le secteur non marchand,
Le Président propose de créer un emploi non permanent à temps plein d'adjoint administratif dans le cadre du parcours emploi compétences, dans les conditions suivantes :

Missions du poste :

Accueil physique et téléphonique des usagers,
Administration du courrier départ et arrivée,
Gestion des plannings des salles du bâtiments et des véhicules,
Gestion de la logistique du bâtiment,
Gestion et affichage des informations

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2021, renouvelable sur une base de rémunération du SMIC.
La durée hebdomadaire de travail : 35 heures, avec une prise en charge de 80% sur 26 heures.
Les crédits sont prévus au budget principal 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE

- de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Missions du poste :

Accueil physique et téléphonique des usagers,
Administration du courrier départ et arrivée,
Gestion des plannings des salles du bâtiments et des véhicules,
Gestion de la logistique du bâtiment,
Gestion et affichage des informations

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an renouvelable, à compter du 1^{er} juillet 2021,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 32 dont 4 pouvoirs	Pour : 30	Abstention : 2	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210518-De71_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 28/05/2021

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES